



CCMA
Mardi 16 juin 2020
Rectorat de Poitiers

Représentant.es CGT
Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les représentant.es de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentant.es des organisations syndicales de maîtres,
Mesdames et Messieurs les représentant.es des chef·fes d'établissement,

Ce mardi 16 juin est une journée de mobilisation des personnels du secteur de la santé, à l'appel de diverses organisations syndicales dont la CGT. Il s'agit d'exiger de meilleures conditions de travail (pour assurer au mieux les missions de service public) ainsi qu'une meilleure reconnaissance des métiers et une revalorisation salariale.

La crise sanitaire que nous venons de vivre et vivons encore a été le révélateur de nombreux maux de notre société. Cette période nous a montré à quel point un service public de qualité est essentiel pour notre quotidien. Et pourtant, comme il a été malmené par les politiques d'austérité de ces dernières années... Ainsi, les agents publics ont-ils été en première ligne durant ces dernières semaines, notamment les personnels soignants dont nous saluons l'engagement et auxquels nous souhaitons rendre hommage aujourd'hui. Mais aussi les enseignant·es .

Malgré des consignes pas toujours claires (ordre, contre-ordre, ... désordre?), chacun s'est investi pour assurer cette « continuité pédagogique », chacun s'est adapté pour mener au mieux sa mission, soucieux de préserver le lien avec les élèves, avec son propre matériel et sans compter son temps.

Les propos relayés dans les médias ces derniers jours au sujet des « profs décrocheurs » sont scandaleux eu égard au travail fourni. Pour de nombreux collègues, la reprise a consisté à cumuler présentiel et distanciel, alourdissant leur charge de travail.

Avec une reprise le 22 juin pour les écoles et collèges, annoncées par le Président ce dimanche, de nombreuses questions demeurent relativement aux conditions d'accueil et un protocole qui a été difficile à mettre en place et a demandé beaucoup d'énergie, notamment pour les collègues chargés de l'entretien.

C'est l'occasion pour nous aussi de revenir sur le dialogue social au sein du rectorat de Poitiers et sa mise en œuvre. Si nous remercions le bureau de l'enseignement privé pour sa disponibilité, nous regrettons de ne pas avoir été invités aux différents CHSCT académiques qui se sont tenus les 7, 14 et 28 mai et le 9 juin. Les points à l'ordre du jour concernaient aussi les maîtres du privé sous contrat. Dans une note de la DAF, transmise aux recteurs, il était précisé que « *Les commissions consultatives ministérielles académiques (second degré), interdépartementales ou*

départementales (premier degré) ont un rôle analogue à celui des commissions administratives paritaires (CAP) et n'ont donc normalement pas de compétences sur les questions liées à l'hygiène et à la sécurité.

Compte tenu de la période exceptionnelle que nous traversons aujourd'hui et des contraintes et comme le plan ministériel de prévention ministériel daté du 7 mars et publié au BO 13 mars 2020 vous y invitait il conviendra d'organiser à intervalles réguliers des réunions dédiées avec les membres des organisations syndicales siégeant dans ces CCM pour les tenir régulièrement informées des instructions et préconisations officielles autour des opérations de réouverture et également pour recueillir leurs observations et éventuelles alertes sur les conditions de réouverture des établissements privés sous contrat. »

A ce jour, aucune invitation. Nous réitérons notre demande de l'organisation de telles réunions. Développer ce dialogue nous semble primordial.

Assurer la santé, la sécurité et les conditions de travail des enseignant·es dans les établissements, et plus largement de tou·tes travailleurs·euses, est essentiel.

Où évoquer, par exemple, la situation des maîtres vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable, notamment en perspective de la reprise le 22 juin ?

Autre sujet : nous devrions bientôt connaître les listes de candidat·es admis·es aux concours internes. La CGT rappelle qu'elle demande que pour la session 2020, tou·tes les candidat·es admissibles aux concours internes soient admis·es. Pourquoi ? Simplement parce que très largement, ces collègues sont déjà en poste, en tant que non titulaires, que le concours est la seule façon de les sortir de leur situation de précarité et que le surcoût d'une telle mesure est minime au regard du budget de l'enseignement privé ou des sommes annoncées pour sauver des entreprises, dont certaines distribuent des dividendes !

Pour conclure, nous attirons votre attention sur le fait que ce qui était possible dans un cadre exceptionnel ne doit pas devenir la règle pour les années à venir. Nous vous exprimons notre inquiétude quant au développement de l'enseignement à distance et son corollaire, l'utilisation du numérique et la mainmise des GAFAM. Notre métier est avant-tout un métier de relations humaines construites au fil du temps, qui ne peut s'envisager en dehors du présentiel.

Nous vous remercions de votre écoute.